



Location chambre meublée chez l'habitant

Par **bailleur_59790**, le **16/10/2012** à **15:11**

Bonjour,

Je souhaite louer deux chambre meublées dans mon habitation principale.

En faisant quelques recherches, j'ai vu que les loyers pouvaient être totalement exonérés d'impôts si certaines conditions étaient respectées.

Pour le loyer, il doit être "raisonnable". Comment fait-on le calcul du prix du m²/année étant donné que le bail est de 9 mois pour des étudiants ?

Merci pour votre aide,

Par **Patrick_62**, le **19/10/2012** à **11:21**

Bonjour,

Je suis dans le même cas que vous.

Pour le loyer, si je ne dis pas de bêtises, il faut bien calculer sur 12 mois même si le bien n'est loué que 9 mois.

Par contre, je crois que les charges ne sont pas comprise dans ce calcul.
à confirmer.

Patrick